VILLE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Haute-Savoie

DECISION VALANT DELIBERATION
N° 2026/006 AV

Monsieur le Maire de Saint-Gervais,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026/97 du 22 mars 2026 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT les travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement prévus dans le cadre du budget investissement ville 2026,

CONSIDERANT le résultat de la consultation, décomposée en 3 lots listés ci-dessous, et lancée selon la procédure adaptée le 15 septembre 2026 :

Lot	*Nature des travaux*
1	Secteur du Bettex – *déclaré sans suite*
2	Secteur du Poirier
3	Réfection des regards existants, des déversoirs d'orage et du réseau EU du chemin des bouquetins

DECIDE :

D'ATTRIBUER les marchés suivants :

- Lot 2 à l'entreprise BASSO TP pour un montant total HT de 301 248,41 € (Trois cent et un mille deux cent quarante-huit euros et quarante-et-un centime) ;

- Lot 3 à l'entreprise BASSO TP pour un montant total HT de 64 356,60 € (Soixante-quatre mille trois cent cinquante-six euros et soixante centimes) ;

DE SIGNER tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et décidé le 2 novembre 2026

Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX

MAIRIE DE St-GERVAIS-LES-BAINS - 74(Hte-Savoie) - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Télétransmise le 03.11.2026
Affiché numériquement du 03.11.2026